

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2117

30 août 2013

SOMMAIRE

Altercap I Bis	101577	Biolding Investment SA	101577
Anglo Platinum International	101570	Blue Skye Management S.à r.l., S.C.S.	101570
Anglo Platinum International	101570	Borletti Group 2 S.à r.l.	101576
Anipa Corporation S.A.	101571	BPI Holding S.A.	101577
Antane Investments S.à r.l.	101570	Brandbev S.à r.l.	101578
Aptosite S.à r.l.	101571	Brie Project N° 3 S.à r.l.	101575
Ariep S.à r.l.	101570	B-Trident Dresden S.à r.l.	101575
Asalux Serrurerie S.à r.l.	101571	Bureau d'Architecture Jean-Luc Lambert S.à r.l.	101576
ATMI S.à r.l.	101572	Canyon Capital Finance S.à r.l.	101577
ATMI S.à r.l.	101572	Casavitae S.à r.l.	101572
Audace Coiffure	101571	Clean Farm International	101572
Audace Coiffure	101573	Concept International S.à r.l.	101578
Audace Coiffure	101573	Electrofin S.A.	101616
Azeris Multiservices Luxembourg S.A. ..	101573	Falcon Borrower S.à r.l.	101573
Azeris Propreté Luxembourg S.à r.l.	101573	H7 Sàrl	101581
Backstage S.à r.l.	101578	LMA 84 S.à r.l.	101591
Bain Capital International Investments S.à r.l.	101574	MELFE S.A. Société de gestion de patri- moine familial	101589
Banque Öhman S.A.	101571	MFX1 Holdco Luxembourg S.à r.l.	101591
Bantiso Investments S.à r.l.	101575	Midas Conseil S.A.	101594
Bash, Vreugne & Associés S.A.	101578	Mierscher Klatzefrënn	101583
BaxEnergy Holdings	101575	Monitor Capital Investors S.à r.l.	101585
Baywatch Holding S.à r.l.	101574	Morgan Stanley Luxembourg Equity Hol- dings S.à r.l.	101579
Beemkleeterer S.à r.l.	101576	Next Generation Aircraft Finance S.à r.l.	101595
Belimmo T II S.A.	101574	Nile Luxembourg S.à r.l.	101598
Beram SPF S.A.	101574	O&Z Center	101607
Bet S.A.	101575	Pindo S.A.	101608
Beyer Déménagements Luxembourg Sàrl	101576	PrivAccess	101611
Beyer Déménagements Luxembourg Sàrl	101576	Project Management	101581
BGL BNP Paribas	101577	Pure Diving S.à r.l.	101614
Biogas un der Atert Soc.Coopérative ...	101574		

Anglo Platinum International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 107.153.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013095711/11.

(130115991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Antane Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.299.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANTANE INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013095715/11.

(130116980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Ariep S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 117.729.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 02 juillet 2013

L'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Riza BERBATI de son poste de gérant et a décidé de nommer en qualité de nouveau gérant Monsieur Cédric CISZEWICZ, demeurant à L-2416 Howald, 2, rue de la Redoute, pour une durée illimitée et avec pouvoir de signature individuelle pour engager la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095718/13.

(130116463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Anglo Platinum International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 107.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013095712/10.

(130115992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Blue Skye Management S.à r.l., S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.555.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095743/9.

(130116393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Anipa Corporation S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 38.672.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013095714/10.

(130116500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Aptosite S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 6, In den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 79.783.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095716/10.

(130116310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Asalux Serrurerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 123.532.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095722/10.

(130117067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Audace Coiffure, Société Anonyme.

Siège social: L-4820 Rodange, 12, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 128.144.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095727/10.

(130116268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Banque Öhman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.033.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 17 novembre 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1343 du 7 décembre 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pour Banque Öhman S.A.

Max Kremer

Référence de publication: 2013095738/14.

(130116562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Casavitae S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 124.729.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2013095808/13.

(130116323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

ATMI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.211.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 28 juin 2013

1. M. Pierre CLAUDEL a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Mme Nicola FOLEY, administrateur de sociétés, née à Dublin (Irlande), le 6 octobre 1982, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11.7.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ATMI S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013095725/16.

(130116821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

ATMI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATMI S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013095726/11.

(130116974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

C.F.I., Clean Farm International, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 168.003.

Extrait de résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 19 juin 2013

Il est décidé de transférer l'adresse de la société 11, rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg au 38-40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour CLEAN FARM INTERNATIONAL (EN ABREGE C.F.I.)

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013095790/14.

(130115987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Audace Coiffure, Société Anonyme.

Siège social: L-4820 Rodange, 12, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 128.144.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095728/10.

(130116269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Audace Coiffure, Société Anonyme.

Siège social: L-4820 Rodange, 12, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 128.144.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095729/10.

(130116270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Azeris Multiservices Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 45A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 87.683.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095732/10.

(130116314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Azeris Propreté Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 45A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 99.031.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095733/10.

(130116313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Falcon Borrower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.771.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Falcon Borrower S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2013095952/14.

(130116109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Bain Capital International Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 97.840.

—
EXTRAIT

Suite à la dissolution le 21 juin 2013 de la société «Bain Capital International Holdings S.à r.l.», la totalité des actions de la Société (1000 actions) sont détenues par l'actionnaire unique Bain Capital Integral Investors II, LP, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands number CR-13802.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013095737/14.

(130117078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Baywatch Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.025.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013095740/10.

(130116174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Biogas un der Atert Soc.Coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-8508 Rédange-sur-Attert, 35, rue de Reichlange.

R.C.S. Luxembourg B 94.288.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095741/10.

(130116452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Beram SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 15.745.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095759/9.

(130116279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Belimmo T II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.278.

—
Les comptes annuels de 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2013095757/11.

(130116196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

BaxEnergy Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.868.

Il résulte des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 10 juin 2013 que le siège social de la Société a été transféré du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 15 juin 2013.

Le 10 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013095739/14.

(130116050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Brie Project N° 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095747/10.

(130116844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Bet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 126.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095760/9.

(130116417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

B-Trident Dresden S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013095736/10.

(130116193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Bantiso Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BANTISO INVESTMENTS S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013095750/11.

(130116445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Borletti Group 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.429.

En date du 10 juillet 2013 les 500 partes sociales détenues par Borletti Group (R.C.S. Luxembourg B 120.572) établi et ayant son siège social au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, sont vendues à la société Borletti Group Finance S.C.A. (R.C.S. Luxembourg B 144.123) établi et ayant son siège social au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095745/15.

(130116613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Bureau d'Architecture Jean-Luc Lambert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4408 Belvaux, 84, rue Waassertrap.

R.C.S. Luxembourg B 81.841.

Le gérant, Monsieur Jean-Luc LAMBERT, est domicilié au 143, rue de Soleuvre, L-4487 Belvaux

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095748/11.

(130116803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Beyer Déménagements Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 101.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095761/9.

(130116444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Beemkleeterer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 8, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 156.889.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095755/10.

(130116257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Beyer Déménagements Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 101.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095762/9.

(130116456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Altercap I Bis, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.382.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 juin 2013

Le mandat de la société Deloitte Audit Sàrl ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce est des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises agréé est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2013095665/14.

(130116412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

BGL BNP Paribas, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 6.481.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013095764/10.

(130117008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Biolding Investment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 166.904.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013095765/10.

(130116943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

BPI Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.973.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095769/9.

(130116140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Canyon Capital Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Canyon Capital Finance S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013095784/11.

(130116765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Brandbev S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 80.984.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 Juin 2013 a accepté la démission de l'administrateur Erik Van den Enden à l'issue de l'assemblée et a nommé la personne suivante comme gérant de la société, le mandat prenant fin après l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels 2014:

CONSEIL DE GERANCE

Monsieur Grisolia Chino Octavio, né le 23 Juillet 1979 à Sao Paulo, Brésil, résident en Belgique, rue de la Cambre 22, Apt 4D, Woluwe St. Lambert Brussels 1200.

Pour extrait conforme
Munsbach.

Référence de publication: 2013095746/16.

(130115994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Concept International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4782 Pétange, 18, rue de l'Hôtel de Ville.
R.C.S. Luxembourg B 147.420.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associée au 1^{er} juillet 2013

Il résulte dudit procès-verbal que la décision de transférer le siège social vers 18, Rue de l'Hôtel de Ville L-4782 Pétange avec effet immédiat a été acceptée.

Il résulte du dit procès-verbal que la démission de Monsieur Pellegrino Michel de sa fonction de gérant a été acceptée.

Il résulte du dit procès-verbal que Madame Isabelle PIERSON a été nommé gérante de la société.

Gérante:

Madame Isabelle PIERSON,
demeurant à F-57130 Jouy aux Arches, Chemin de la Maie

Pétange, le 1^{er} juillet 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013095799/18.

(130116167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Backstage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 6, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 96.054.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013095749/10.

(130116396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Bash, Vreugne & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 87.833.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095752/10.

(130115954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Morgan Stanley Luxembourg Equity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.918.

—
In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of June.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-Sur-Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared

Morgan Stanley Norton Investments Limited, a private limited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Legal Department, 25 Cabot Square LNCS/5, Canary Wharf, London E14 3QA and registered under number 04195086, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforementioned proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the undersigned notary to record the following:

A) The prenamed entity holds the entire share capital of Morgan Stanley Luxembourg Equity Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having an issued share capital of EUR 274,976,950 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121918 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated 26 November 2006, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 500 of 31 March 2007; the articles of incorporation (statuts) of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 22 March 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

B) The agenda of the present meeting is the following:

- Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of one billion six hundred million Euros (EUR 1,600,000,000.-) so as to raise it from its current amount of two hundred and seventy-four million nine hundred and seventy-six thousand nine hundred and fifty Euros (EUR 274,976,950.-) to one billion eight hundred million nine hundred and seventy-six thousand nine hundred and fifty Euros (EUR 1,874,976,950.-) by the issue of thirty-two million (32,000,000) shares.

- Subscription of the new shares by Morgan Stanley Norton Investments Limited.

- Amendment of article 7 of the articles of incorporation of the Company to reflect the above-mentioned capital increase.

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one billion six hundred million Euros (EUR 1,600,000,000.-) so as to raise it from its current amount of two hundred and seventy-four million nine hundred and seventy-six thousand nine hundred and fifty Euros (EUR 274,976,950.-) to one billion eight hundred million nine hundred and seventy-six thousand nine hundred and fifty Euros (EUR 1,874,976,950.-) by the issue of thirty-two million (32,000,000) shares.

Subscription

Morgan Stanley Norton Investments Limited, aforementioned, represented as stated above, hereby declares to contribute to the Company the amount of one billion six hundred million Euros (EUR 1,600,000,000.-) in order to subscribe for thirty-two million (32,000,000) new shares, each with a par value of fifty Euros (EUR 50.-), such subscription being in respect of and in proportion to its existing 100% shareholding in the Company.

The new shares have been fully paid up by payment in cash so that the amount of one billion six hundred million Euros (EUR 1,600,000,000.-) is now available to the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend 7 of the articles of incorporation of the Company such that it shall now read as follows:-

" **Art. 7.** The issued share capital is set at one billion eight hundred million nine hundred and seventy-six thousand nine hundred and fifty Euros (EUR 1,874,976,950.-) divided into thirty-seven million four hundred and ninety-nine thousand five hundred and thirty-nine (37,499,539) shares having a par value of fifty euros (EUR 50) each. The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with Luxembourg legal requirements. Shares may be issued with or without a share premium. Share premium paid in connection with the shares shall be allocated to a special share premium account (the "Share Premium Account")."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said proxyholder, signed together with the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treizième jour de juin

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Morgan Stanley Norton Investments Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et existante en vertu des lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Département Légal, 25 Cabot Square LNCS/5, Canary Wharf, Londres E14 3QA et inscrite sous le numéro 04195086, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

A) L'entité prénommée détient la totalité du capital social de Morgan Stanley Luxembourg Equity Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social émis de 274.976.950,- EUR et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 121918 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire demeurant à Niederanven, en date du 26 Novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 500 du 31 mars 2007; les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de notaire soussigné, le 22 mars 2013, non encore publié au Mémorial C.

B) L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Augmentation du capital social souscrit de la Société par un montant d'un milliard six cent millions d'euros (1.600.000.000,-EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux cents soixante-quatorze millions neuf cent soixante-seize milles neuf cent cinquante euros (EUR 274.976.950,-) à un milliard huit cent soixante-quatorze millions neuf cent soixante-seize milles neuf cent cinquante euros (EUR 1.874.976.950,-) par l'émission de trente-deux millions (32.000.000) nouvelles parts sociales.

- Souscription de parts sociales nouvelles par Morgan Stanley Norton Investments Limited.

- Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capitale susmentionnée.

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un milliard six cent millions d'euros (1.600.000.000,-EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux cents soixante-quatorze millions neuf cent soixante-seize milles neuf cent cinquante euros (EUR 274.976.950,-) à un milliard huit cent soixante-quatorze millions neuf cent soixante-seize milles neuf cent cinquante euros (EUR 1.874.976.950,-) par l'émission de trente-deux millions (32.000.000) nouvelles parts sociales.

Souscription

Morgan Stanley Norton Investments Limited, susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare par la présente à contribuer à la Société un montant d'un milliard six cents millions euros (EUR 1.600.000.000,-) afin de souscrire à trente-deux millions (32.000.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR), souscriptions effectuées dans le respect et les proportions de ses 100% de participation détenus dans la Société Les nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant d'un milliard six cent millions d'euros (1.600.000.000,-EUR) est maintenant disponible à la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société tels qu'ils auront désormais la teneur comme suit:-

« **Art. 7.** Le capital social émis est fixé à un milliard huit cent soixante-quatorze millions neuf cent soixante-seize milles neuf cent cinquante euros (EUR 1.874.976.950,-) divisé en trente-sept millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents trente-neuf euros (37.499.539) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune. Le capital émis de la société peut être augmenté ou diminué en respectant les dispositions légales luxembourgeoises.

Les parts sociales peuvent être émises avec ou sans une prime d'émission. La prime d'émission payée en relation avec les parts sociales sera versée sur un compte de la prime d'émission spécial (le «Compte de la Prime d'Emission des Parts Sociales»)."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, comprenant et parlant l'anglais, déclare par la présente que sur demande de la comparante, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 juin 2013. Relation: EAC/2013/8046. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013099177/130.

(130120384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Project Management, Société à responsabilité limitée,
(anc. H7 Sàrl).**

Siège social: L-5440 Remerschen, 94A, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 152.034.

L'an deux mil treize, le vingt-cinq juin.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Robert RISCH, né le 6 août 1966 à Luxembourg, demeurant à L-1251 Luxembourg, 42 avenue du Bois;
- 2) Monsieur Michael HORLEBEIN, né le 13 juin 1985 à Merzig (Allemagne), demeurant à D-66706 Perl, Oberwiesenweg 18;
- 3) Monsieur Georg KLAUS, né le 19 décembre 1975 à Völklingen (Allemagne), demeurant à L-8323 Olm, 34 avenue Grand-Duc Jean.

Lesquelles parties comparantes ont prié le notaire instrumentant à acter ce qui suit:

La partie sub 1) détient l'ensemble des 100 parts sociales suivant cession de parts du 11 août 2011, dont une copie est annexée aux présentes.

La partie sub 1) détient l'intégralité des 100 parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-€), représentant le capital de douze mille cinq cents euros (12.500.-€), de la société à responsabilité limitée

H7 SARL

établie et ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 42 avenue du Bois,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, notaire alors de résidence à Redange/Attert, en date du 10 mars 2010, publiée au Mémorial C numéro 877 du 28 avril 2010, page 42.067,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 juillet 2011, publié au Mémorial C numéro 2.303 du 28 septembre 2011, page 110.523.

Par la suite, la partie comparante sub 1) a déclaré céder quarante-cinq (45) parts sociales détenues dans ladite société à la partie comparante sub 2) et dix (10) parts sociales à la partie sub 3) sous les conditions et garanties de droit suivant les précisions suivantes:

Conditions de la cession

La cession de parts se fait sous les garanties ordinaires de droit. La partie cédante déclare que les parts sont libres de toute charge ou privilège quelconque et sont cédées avec tous les droits y afférents au moment de la signature des présentes.

La partie cessionnaire bénéficie de la jouissance des parts cédées à compter de ce jour, moyennant paiement concomitant du prix.

Les actifs de la société ne font pas l'objet de quelconques charges ou obligations, et notamment ils ne font pas l'objet de charges hypothécaires.

La partie cédante déclare en outre qu'il n'existe à ce jour aucune dette sociale, qu'elle soit de nature fiscale, sociale ou autres, comme d'ailleurs aucun autre passif, la présente énumération n'étant pas limitative.

Pour le cas où par impossible une telle dette existait encore, la partie cédante déclare par les présentes tenir la partie cessionnaire quitte et indemne de tout paiement d'une telle dette.

La partie cessionnaire déclare de son côté avoir parfaitement connaissance de la situation financière de la société, de même qu'elle déclare avoir une parfaite connaissance des statuts de la dite société.

Le présent acte est soumis au droit luxembourgeois.

Les tribunaux de Luxembourg sont seuls compétents pour connaître de tout litige afférent aux présentes.

Paiement

La présente cession de parts se fait moyennant le prix de cession tel que convenu entre parties, le tout en dehors de l'intervention du notaire instrumentant et en dehors de sa comptabilité.

La partie cédante donne par les présentes quittance et décharge quant au paiement du prix dont question.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit

Première résolution

Les associés constatent que suite à la prédite cession de parts, le capital social est actuellement souscrit comme suit:

1) Monsieur Robert RISCH, né le 6 août 1966 à Luxembourg, demeurant à L-1251 Luxembourg, 42 avenue du Bois;	45 parts sociales
2) Monsieur Michael HORLEBEIN, né le 13 juin 1985 à Merzig (Allemagne), demeurant à D-66706 Perl, Oberwiesenweg 18;	45 parts sociales
3) Monsieur Georg KLAUS, né le 19 décembre 1975 à Völklingen (Allemagne), demeurant à L-8323 Olm, 34 avenue Grand-Duc Jean;	10 parts sociales
TOTAL:	100 parts sociales

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la promotion immobilière.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra également faire toutes opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation ou le développement sur le marché national ou international.»

Troisième résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale en «PROJECT Management» et par conséquent, de modifier l'article 3 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société prend la dénomination de «PROJECT Management».

Quatrième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-5440 Remerschen, 94a route du Vin et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Schengen.»

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer en qualité de gérant technique, Monsieur Georg KLAUS, né le 19 décembre 1975 à Völklingen (Allemagne), demeurant à L-8323 Olm, 34 avenue Grand-Duc Jean, avec effet au jour des présentes.

Suite à la précédente résolution, la société est actuellement gérée par deux gérants pour une durée indéterminée, à savoir:

- Monsieur Georg KLAUS, né le 19 décembre 1975 à Völklingen (Allemagne), demeurant à L-8323 Olm, 34 avenue Grand-Duc Jean;
 - Monsieur Robert RISCH, né le 6 août 1966 à Luxembourg, demeurant à L-1251 Luxembourg, 42 avenue du Bois.
- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Intervention

Sont ensuite intervenus aux présentes, Monsieur Robert RISCH et Monsieur Georg KLAUS, en leur qualité de gérants, déclarent accepter au nom de la société préqualifiée, les cessions des parts intervenue.

Déclaration en matière de blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et résidence, elles ont signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signés: R. RISCH, M. HORLEBEIN, G. KLAUS, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juin 2013. Relation: EAC/2013/8317. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099008/110.

(130120753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Mierscher Klatzefrënn, Association sans but lucratif.

Siège social: L-7561 Mersch, 19, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg F 9.626.

—
STATUTS

Membres fondateurs:

M. Bemtgen Romain, né le 23 juin 1965 à Luxembourg, domicilié au 73, rue Nicolas Welter, L-7570 Mersch, de nationalité luxembourgeoise;

M. Bemtgen Nicolas, né le 23 juin 1965 à Luxembourg, domicilié au 73, rue Nicolas Welter, L-7570 Mersch, de nationalité luxembourgeoise;

M. Lamesch Patrick, né le 6 avril 1981 à Luxembourg, domicilié au 75, rue Nicolas Welter, L-7570 Mersch, de nationalité luxembourgeoise;

Signatures.

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «Mierscher Klatzefrënn» association sans but lucratif. Elle a son siège au 19, rue des Prés, L-7561 Mersch, Luxembourg.

Art. 2. L'association a pour objet de promouvoir toutes sortes d'événements à caractère sportif et notamment le jeu de pétanque, récréatif et culturelles.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite/d'une demande verbale.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 2 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle est fixée à EUR 25,-pour l'année 2013.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé. Les convocations par voie électronique sont expressément admises et réputées valables.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- nomination et révocation des administrateurs et du commissaire aux comptes;
- approbation des budgets et comptes;

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion est convoquée qui pourra délibérer valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste/affichage au siège, affichage sur site internet, etc.

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de 3 ans par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose au minimum de 3 et au maximum de 5 membres élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Si un administrateur démissionne en cours d'exercice, le conseil d'administration a le pouvoir de coopter un administrateur parmi les membres de l'association en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Art. 16. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

Art. 17. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il est composé au minimum d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Pour le premier exercice, 2013, le président est M. Nicolas Bemtgen, le trésorier est M. Romain Bemtgen et le secrétaire est M. Patrick Lamesch.

Art. 18. Le conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Les membres du conseil d'administration ont le pouvoir d'engager valablement l'association par leur seule signature.

Art. 19. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice clos et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport du commissaire aux comptes

L'assemblée générale désigne chaque année un commissaire aux comptes qui peut être réélu. Le mandat de celui-ci n'est pas compatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 20. En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires, etc.

Art. 21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur.

Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

Ainsi fait à Mersch, sous seing privé, le 6 juillet 2013, par les membres fondateurs.

Signatures

Président / Secrétaire / Trésorier

Référence de publication: 2013099166/86.

(130120049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Monitor Capital Investors S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 748.752,91.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 135.764.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of June.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Emergent Properties Limited, a company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at Level 1, Blue Harbour Business Centre, TA' Xbiex Yacht Marina, TA' Xbiex XBX 1027, Malta ("Emergent"),

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Monitor Capital Investors S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 12, 2007, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 490 dated February 26, 2008 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135764 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, on February 25, 2011, published in the Mémorial C number 1362 dated June 22, 2011.

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, on December 23, 2011, published in the Mémorial C number 608 dated March 8, 2012.

II.- That the 30 (thirty) shares with a nominal value of GBP 356.3793 (three hundred and fifty-six point three seven nine three) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of seven hundred thirty-eight thousand sixty-one Great Britain Pounds and fifty-three pence's (GBP 738,061.53) so as to raise it from its current amount of GBP 10,691.38 (ten thousand six hundred ninety-one Great Britain Pounds and thirty-eight pence's) to seven hundred forty-eight thousand seven hundred fifty-two Great Britain Pounds and ninety-two pence's (GBP 748,752.91);
3. Payment by Emergent Properties Limited of the increase of share capital by the conversion of a receivable held by Emergent Properties Limited against the Company;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of the article six of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred thirty-eight thousand sixty-one Great Britain Pounds and fifty-three pence's (GBP 738,061.53) so as to raise it from its current amount of GBP 10,691.38 (ten thousand six hundred ninety-one Great Britain Pounds and thirty-eight pence's) to seven hundred forty-eight thousand seven hundred fifty-two Great Britain Pounds and ninety-two pence's (GBP 748,752.91) (the "Share Capital Increase") by the creation and issue of two thousand seventy-one (2,071) new shares with a nominal value of three hundred fifty-six point three seven nine three Great Britain Pounds (GBP 356.3793).

The Share Capital Increase is fully paid up by the conversion (the "Conversion") of a receivable held by Emergent against the Company.

It is noted that the rights and obligations as arising under the receivable shall be extinguished and cancelled upon the Conversion.

Third resolution:

It is resolved to accept the payment by Emergent of the Share Capital Increase by the Conversion.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes Emergent, here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to pay the Share Capital Increase through the Conversion.

Valuation

The net value of the Conversion amounts to seven hundred thirty-eight thousand sixty-one Great Britain Pounds and fifty-three pence's (GBP 738,061.53) and has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of conversion value dated June 13th, 2013, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the receivable's existence

A proof of the existence of the receivable has been.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Mr. Matthijs BOGERS, manager of the Company, with professional address at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; and

b) Mr. Julien FRANCOIS, manager of the Company, with professional address at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

all represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on June 13th, 2013.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the contribution, expressly agree with the description of this Conversion, with the valuation of the receivable, and confirm the validity of the payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, Emergent Properties Limited holds 2,101 (two thousand one hundred and one) shares with a nominal value of three hundred fifty-six point three seven nine three Great Britain Pounds (GBP 356.3793) each.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Conversion having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at GBP 748,752.91 (seven hundred forty-eight thousand seven hundred fifty-two Great Britain Pounds and ninety-two pence's), represented by 2,101 (two thousand one hundred and one) shares with a nominal value of GBP 356.3793 (three hundred fifty-six point three seven nine three Great Britain Pounds) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le treizième jour de juin.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Emergent Properties Limited, une société constituée selon les Lois de Malte, ayant son siège social au Level 1, Blue Harbour Business Centre, TA' Xbiex Yacht Marina, TA' Xbiex XBX 1027, Malte («Emergent»),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, devra restée annexée à cet acte pour être enregistré avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- le comparant est le seul associé de «Monitor Capital Investors S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx notaire résidant à Luxembourg le 12 décembre 2007, publié au «Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations» («Memorial C») numéro 490 daté du 26 février 2008 enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135764 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire public résidant à Luxembourg, en date du 25 février 2011, publié au Mémorial C numéro 1362 du 22 juin 2011.

Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par un acte notarié reçu par Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 23 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 608 du 8 mars 2012.

II.- Les 30 (trente) parts sociales d'une valeur nominale de 356,3793 GBP (trois cent cinquante-six virgule trois sept neuf trois Livres Sterling) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de sept cent trente-huit mille soixante et une Livres Sterling et cinquante-trois pences (738.061,53 GBP), afin de le porter de son montant actuel de dix mille six cent quatre-vingt onze Livres Sterling et trente-huit pences (10.691,38 GBP) à un nouveau montant de sept cent quarante-huit mille sept cent cinquante deux Livres Sterling et quatre-vingt-onze pences (748.752,91), par la conversion d'une créance détenue par Emergent Properties Limited contre la Société;

3. Paiement par Emergent Properties Limited de l'augmentation du capital social par la conversion d'une créance détenue par Emergent Properties Limited contre la Société;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article six des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises.

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 738.061,53 GBP (sept cent trente-huit mille soixante et une Livres Sterling et cinquante-trois pences), afin de le porter de son montant actuel de 10.691,38 GBP (dix mille six cent quatre-vingt onze Livres Sterling et trente-huit pences) à un nouveau montant de 748.752,91 GBP (sept cent quarante-huit mille sept cent cinquante deux Livres Sterling et quatre-vingt-onze pences) (l'«Augmentation de Capital») par la création et l'émission de deux mille soixante-et-onze (2.071) parts sociales d'une valeur nominale de 356,3793 GBP (trois cent cinquante-six virgule trois sept neuf trois Livres Sterling) à souscrire intégralement.

L'Augmentation de Capital est entièrement payée par la conversion (la «Conversion») d'une créance détenue par Emergent contre la Société.

Il est noté que les droits et obligations tel que découlant de la créance seront éteints et annulés par la Conversion.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter le paiement par Emergent de l'Augmentation de Capital par la Conversion.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite Emergent, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare payer l'Augmentation de Capital au moyen de la Conversion.

Évaluation

La valeur nette de la Conversion s'élève à 738.061,53 GBP (sept cent trente-huit mille soixante et une Livres Sterling et cinquante-trois pences) et a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur d'apport datée du 13 juin 2013, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Preuve de l'existence de la créance

Preuve de l'existence de la Créance a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) M. Matthijs BOGERS, gérant de la Société, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg; et

b) M. Julien FRANÇOIS, gérant de la Société, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

tous ici représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport établie le 13 juin 2013.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité et être légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport de la Créance, acceptent expressément la description de l'Apport de la Créance, avec l'évaluation de la créance, et confirment la validité du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, Emergent Properties Limited détient 2.101 (deux mille cent une) parts sociales ayant une valeur nominale de 356,3793 GBP (trois cent cinquante-six virgule trois sept neuf trois Livres Sterling).

Le notaire acte que les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et Conversion ayant été totalement réalisée, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 748.752,91 GBP (sept cent quarante-huit mille sept cent cinquante deux Livres Sterling et quatre-vingt-onze pences représenté par deux mille cent une (2.101) parts sociales d'une valeur nominale de 356,3793 GBP chacune.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 juin 2013. Relation: EAC/2013/8045. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013099175/212.

(130120385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

MELFE S.A. Société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 165.046.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of June.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of MELFE S.A. Société de gestion de patrimoine familial, a société anonyme-société de gestion de patrimoine familial governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165046, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, of 10 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 85 of 11 January 2012, and whose articles of incorporation have not been amended since its incorporation (the "Company").

The meeting was opened with Mrs Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Nadine Majerus, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-Paul Schmit, employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following statements and declarations:

(i) The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of three hundred seventy two thousand sixty Euro (EUR 372,060.-) to bring it from its current amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) to an amount of one hundred twenty seven thousand nine hundred forty Euro (EUR 127,940.-) by way of cancellation of thirty-seven thousand and six (37,206) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, and reimbursement to the sole shareholder;

2 To amend accordingly Art. 3 of the articles of association of the Company in order to reflect the capital decrease.

(i) The shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of shares held by each shareholder were shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholder of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

(ii) The proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed and filed with the registration authorities.

(iii) The entire corporate capital of the Company was represented at the meeting; all shareholders present or represented declared that they have been informed of the agenda of the meeting and declared to waive all convening requirements.

(iv) The meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(v) The general meeting of shareholders adopted the following resolutions each time by unanimous vote:

First resolution

The general meeting resolved to reduce the corporate capital by an amount of three hundred seventy two thousand sixty Euro (EUR 372,060.-) to bring it from its current amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-), divided into fifty thousand (50,000) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, to an amount of one hundred twenty seven thousand nine hundred forty Euro (EUR 127,940.-) divided into twelve thousand seven hundred ninety-four (12,794) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, by way of cancellation of thirty-seven thousand and six (37,206) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, and reimbursement to the sole shareholder.

The notary draws the attention of the general meeting on the provision and scope of article 69 (2) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Second resolution

The general meeting resolved to amend article 3 of the articles of association of the Company in order to reflect the capital decrease. Said article will from now on read as follows:

" **Art. 3.** The corporate capital is set at one hundred twenty seven thousand nine hundred forty Euro (EUR 127,940.-) divided into twelve thousand seven hundred ninety-four (12,794) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MELFE S.A. Société de gestion de patrimoine familial, une société anonyme - société de gestion de patrimoine familial, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 85 du 11 janvier 2012, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 165.046 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de Mme Monique Drauth, salariée, domiciliée professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Mme Nadine Majerus, salariée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur M. Jean-Paul Schmit, salarié, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Réduction du capital social de la Société d'un montant de trois cent soixante-douze mille soixante euros (EUR 372.060,-) afin de le réduire de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) à cent vingt-sept mille neuf cent quarante euros (EUR 127.940,-), par annulation de trente-sept mille deux cent et six (37.206) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et remboursement à l'associé unique.

2 Modification de l'article 3 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital.

(i) Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(ii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iii) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(iv) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(v) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois cent soixante-douze mille soixante euros (EUR 372.060,-) afin de le réduire de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à cent vingt-sept mille neuf cent quarante euros (EUR 127.940,-), divisé en douze mille sept cent quatre-vingt-quatorze (12.794) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, par annulation de trente-sept mille deux cent et six (37.206) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et remboursement à l'associé unique

Le notaire attire l'attention de l'assemblée générale des actionnaires sur le contenu et la portée de l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société pour refléter la résolution ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à cent vingt-sept mille neuf cent quarante euros (EUR 127.940,-), divisé en douze mille sept cent quatre-vingt-quatorze (12.794) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Drauth, Schmit, Majerus, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juillet 2013. Relation: LAC/2013/30493.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099198/127.

(130120702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**LMA 84 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MFX1 Holdco Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 166.184.

In the year two thousand thirteen, on the seventh day of June.

Before Maître Lecuit notary professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MAP 84 Segregated Portfolio, a Cayman Islands segregated portfolio company, incorporated under the laws of the Cayman Islands with certification number WK-15866617466, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin avenue, George Town, grand Cayman, KY1-9005, (the Undersigned),

hereby represented by Mr. Juan Alvarez Hernandez, private employee, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

I. That he is the sole shareholder of MFX1 Holdco Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6D, route de Trèves L-2633 Senningerberg,, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 166.184, incorporated pursuant to a deed of Maître LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated 27 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°538 of 29 February 2012 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) haven't been modified since then.

II. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;

III. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

IV. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) change of corporate name of the Company;

(b) subsequent amendment to article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change adopted under item (a) above;

(c) delegation of powers;

(d) miscellaneous.

V. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate name from its current name MFX1 Holdco Luxembourg S.à r.l. to LMA 84 S.à r.l., with immediate effect.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is "LMA 84 S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles)."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the company, and/or any employee of MaplesFS (Luxembourg) S.A., each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements of the Luxembourg law, to any registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any publication in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand euro (EUR 1,000).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative of the appearing party signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille treize, le septième jour du mois de juin.

Par-devant nous, Maître Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

MAP 84 Segregated Portfolio, comme portefeuille ségréguée de LMA SPC, une société de portefeuilles ségrégués, avec numéro de immatriculation WK-15866617466 au Registre de Grand Cayman avec siège social à c / Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin avenue, George Town, grand Cayman, KY1-9005, Grand Cayman, Iles Cayman (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Juan Alvarez Hernandez, employé privé, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme déclaré ci-dessus, prend note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'il est l'associé unique de MFX1 Holdco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 6D, route de Trèves L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166.184, constituée suivant acte reçu par Maître LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-N°538 en date 29 février 2012 (la Société).

II. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

III. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est établi comme suit:

- (a) modification de la dénomination sociale de la Société;
- (b) modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement adopté sous le point (a) ci-dessus;
- (c) délégation des pouvoirs;
- (d) divers.

V. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la société de MFX1 Holdco Luxembourg S.à r.l. à LMA 84 S.à r.l., avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4, premier paragraphe, des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "LMA 84 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Troisième résolution

L'Associé unique décide d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout employé de MaplesFS (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les documents et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Mémorial C) en liaison avec les résolutions ci-dessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

Frais

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (1.000.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le dit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. A. HERNANDEZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juin 2013. Relation: LAC/2013/26311. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099204/128.

(130120745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Midas Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8355 Garnich, 1, Um Lannestack.

R.C.S. Luxembourg B 39.025.

L'an deux mil treize, le quatrième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MIDAS CONSEIL S.A. avec siège social au 37, Val St. André, L-1128 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger alors de résidence à Dudelange, en date du 27 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 242 du 5 juin 1992 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 avril 2011 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1487 du 6 juillet 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Ernest Hoffmann, demeurant au 1, rue Um Lannestack, L-8355 Garnich,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ernest Hoffmann, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société à L-8355 Garnich, 1 Um Lannestack.
2. Modification en conséquence de l'article 2 des statuts de la Société.
3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société du 37, Val St. André, L-1128 Luxembourg à L-8355 Garnich, 1 Um Lannestack.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Garnich.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Ernest Hoffmann, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 juillet 2013. LAC/2013/31346. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099207/60.

(130120287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Next Generation Aircraft Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 123.201.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of July,

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Next Generation Aircraft Finance S.A.R.L., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 123.201 (the Company).

The Company was incorporated on 18 December 2006 pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 292 dated 2 March 2007. The articles of association have been amended most recently by a notarial deed of Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf, Grand Duchy of Luxembourg, dated 1st March 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

1) Amentum Lux S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 125.579, hereby represented by Mrs Dalia Ziukaite, employee, residing professionally at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 11th June 2013;

2) Stichting Rocket Finance I, a Dutch foundation (stichting) duly incorporated and organised under the laws of The Netherlands, having its registered office at 238, Herikerbergweg, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, The Netherlands, and registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34265864, hereby represented by Mrs Dalia Ziukaite, employee, residing professionally at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 11th June 2013; and

3) Stichting Rocket Finance II, a Dutch foundation (stichting) duly incorporated and organised under the laws of The Netherlands, having its registered office at 238, Herikerbergweg, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, The Netherlands, and registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34265867, hereby represented by Mrs Dalia Ziukaite, employee, residing professionally at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 11th June 2013.

(together the "Shareholders")

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That all of the one hundred and twenty-five (125) shares having a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, representing the entire subscribed share capital of the Company of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
 2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
 3. Appointment of the liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
- and
5. Discharge (quitus) of the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

After deliberation, the following resolutions were taken by the Shareholders:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring themselves to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the meeting.

Second resolution

The Shareholders resolve to put the Company into voluntary liquidation as from the date of signature of this deed.

Third resolution

The Shareholders appoint as Liquidator Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 131.192.

Fourth resolution

The Shareholders resolve that the Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of August 10th, 1915 (the "Law").

The Liquidator is required to prepare an inventory of all assets and liabilities of the Company.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The Liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholders, which interim dividend may be affected by way of endorsement of any promissory note (s) in the possession of the Company to the Company's shareholders.

The Liquidator can, under its own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of its powers which the Liquidator will define and for the terminated duration.

The Shareholders further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to grant full discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred euro (EUR 800;-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the said proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le troisième jour du mois de juillet.

Pardevant Maître Leonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Next Generation Aircraft Finance S.A.R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, avec un capital social de douze mil cinq cent euros (EUR 12,500) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.201 (la Société). La Société a été constituée le 18 décembre 2006 en vertu d'un acte de Maître Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 292 du 2 mars 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 1^{er} mars 2013 par un acte de Maître Marc Loesch, de résidence à Mondorf, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU

1) Amentum Lux S.à r.l., une société constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.579, ici représentée par Madame Dalia Ziukaite, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 3 juin 2013;

2) Stichting Rocket Finance I, une fondation (stichting) constituée et régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 238, Herikerbergweg, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, et immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34265864, ici représentée par Madame Dalia Ziukaite, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 3 juin 2013;

3) Stichting Rocket Finance II, une fondation (stichting) constituée et régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 238, Herikerbergweg, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, et immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34265867, ici représentée par Madame Dalia Ziukaite, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 3 juin 2013.

(les Associés)

Lesdites procurations, après avoir signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'intégralité des cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société d'un montant de douze mil cinq cent euros (EUR 12.500,-), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à valablement délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
 2. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
 3. Nomination du liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
 4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
- et
5. Décharge (quitus) accordé aux gérants pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

III. Les Associés approuvent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident avec effet immédiat de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

Les Associés décident de nommer Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.192, en tant que Liquidateur.

Quatrième résolution

Les Associés décident de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

Les Associés décident également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

Les Associés décident que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

Les Associés décident également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

Les Associés décident en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

Les Associés décident d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Ziukaite, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31208. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099222/175.

(130120732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Nile Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 178.638.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of June,

Before us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

EQT Mid Market GP B.V., a private company with limited liability organized under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam and its registered office at 355 Schiphol Boulevard, H-Tower 4th floor, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the commercial register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 55314295, acting in its capacity as general partner of EQT Mid Market Limited Partnership, a limited partnership, incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 355 Schiphol Boulevard, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the Registrar of Companies for England & Wales under Companies' House number LP15303,

represented by Ruadhan O Ciarain, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 5 June 2013.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has declared its intention to incorporate by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (hereafter the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Name. The name of the Company is "Nile Luxembourg S.à r.l.".

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Connected Companies.

4.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.5. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.5.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.5.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.5.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. Capital - Transfer of shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (hereafter the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

Title III. Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers" each member individually, the "Manager"). The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Powers.

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

9.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

9.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

9.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 10. Delegations.

10.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meeting of the board of managers.

11.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

11.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

11.4. Written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

11.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

11.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers may be signed (i) by all Managers present or represented at the meeting, or (ii) by any two (2) Managers present or represented at the meeting, or (iii) by the chairman and the secretary if appointed at the meeting of the Board of Managers or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Managers at such meeting of the Board of Managers.

11.7. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

11.8. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

Art. 12. Interim dividends. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Title IV. General Meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of General Meetings.

13.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

13.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by a Manager.

13.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 14. Majorities.

14.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. Financial year.

15.1. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

15.2. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 16. Profits - Reserves.

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

17.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

Title VII. Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the 31st of December 2013.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:
EQT Mid Market GP B.V., prenamed, acting in its capacity as general partner of EQT Mid Market

Limited Partnership, prenamed, has subscribed to:

twelve thousand five hundred Shares	<u>12,500 Shares</u>
TOTAL: twelve thousand five hundred Shares	12,500 Shares

The Shares have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is located at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2. The following persons have been appointed as Managers of the Company for an undetermined term:

2.1 Mr. Stefan Homier, born on 19 March 1961, in Stockholm, Sweden, with professional address at 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 Mr. Karl Heinz Horrer, born on 19 August 1966 in Munich, Germany, with professional address at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg; and

2.3 Mr. Jens Hoellermann, born on 26 July 1971, in Oberhausen, Germany, with professional address at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq juin,

Pardevant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

EQT Mid Market GP B.V., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel à Amsterdam, Pays Bas et son adresse administrative à Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce de la Chamber of Commerce sous le numéro 55314295 agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) d'EQT Mid Market Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois d'Angleterre et Pays du Galles, ayant son siège officiel à Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP15303,

représentée par Ruadhan O Ciarain, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le cinq juin 2013.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "Nile Luxembourg S.à r.l."

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également fournir à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

4.3 La Société peut subordonner ses créances en faveur de tierces parties pour les obligations de toutes Sociétés Apparentées.

4.4. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4-5- La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.5.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.5.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.5.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital - Transfert de parts

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les «Associés» et individuellement comme «l'Associé».

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 7. Cession de parts.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement cessibles à un autre Associé. Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale d'Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Toute cession de Parts Sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des fonds distribuables suffisants à cet effet.

Titre III. Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance", chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

Art. 9. Pouvoirs.

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

9.2. Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

9.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de

toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Délégations.

10.1. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 11. Réunion du conseil de Gérance.

11.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant de la Société aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire. Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

11.4. Des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

11.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés (i) par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (iii) par le président et le secrétaire si nommés à la réunion du Conseil de Gérance ou (iv) par toute personne dont les pouvoirs ont été délégués par le Conseil de Gérance à cette réunion du Conseil de Gérance.

11.7. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

11.8. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

Art. 12. Dividendes intérimaires. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

13.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

13.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

13.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

13.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.6. Les assemblées générales des Associés se tiendront à Luxembourg. Tout Associé peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Art. 14. Majorités.

14.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. Exercice social - Profits - Réserves

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'année sociale de la Société commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, au trente et un décembre, le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Art. 16. Profits - Réserves.

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société..

17.3. En cas de dissolution de la Société, la dissolution et la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

17.4. Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

Titre VII. Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les Statuts ayant été établis, la comparante déclare souscrire l'entièreté du capital comme suit:

EQT Mid Market GP B.V., prénommé, agissant en sa qualité d'associé commandité d'EQT

Mid Market Limited Partnership

douze mille cinq cents Parts Sociales (12.500 Parts Sociales)

TOTAL: douze mille cinq cents Parts Sociales, (12.500 Parts Sociales)

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR).

Le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est situé au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2. Les personnes suivantes ont été nommés en tant que gérants de la Société pour une période indéterminée:

2.1 M Stefan Holmér, né le 19 mars 1961, à Stockholm, Suède, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 M Karl Heinz Horrer, né le 19 août 1966, à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg; et

2.3 M Jens Hoellermann, né le 26 juillet 1971, à Oberhausen, Allemagne, avec adresse professionnelle au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Ruadhan O Ciarain, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 juin 2013. Relation: EAC/2013/7567. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013099225/476.

(130119598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

O&Z Center, Société Anonyme.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 9, rue d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 161.220.

L'an deux mil treize, le sept juin

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «O&Z CENTER», avec siège social à L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss, constituée suivant acte reçu par le Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 10 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 5 août 2011, numéro 1785

Dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 4 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 7 janvier 2012, numéro 55

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 161.220.

L'assemblée est ouverte à 11 heures et sous la présidence de

Monsieur Orhan CAYIR, demeurant à B-4800 Verviers, 65, Route d'Oneux qui fait également office de scrutateur et qui nomme comme secrétaire Monsieur Max WAGNER, demeurant professionnellement à L-9570 Wiltz, 9 rue des Tondeurs

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Le transfert du siège social de Weiswampach à Troisvierges et la modification subséquente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts

2. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations éventuelles des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution Unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Weiswampach à L-9907 Troisvierges, 9, Rue d'Asselborn, et par conséquent l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 2. (Alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi dans la commune de Troisvierges.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 11.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à environ 730.-€.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: CAYIR; Wagner, Gerbot, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 13 juin 2013. Relation: WIL/2013/385. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à l'association pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099247/57.

(130119820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Pindo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Zolach.

R.C.S. Luxembourg B 178.649.

STATUTS

L'an deux mille treize, le douze juillet.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Loïc DIDELOT, commerçant, né à Luxembourg le 11 février 1982, demeurant à L-7447 Lintgen, 120, route de Fischbach;

2. La société anonyme "MIXVOIP S.A." avec siège social à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 138372,

ici représentée conformément à l'article 6 de ses statuts par son administrateur-délégué Monsieur Loïc DIDELOT, prénommé et désigné à cette fonction par l'assemblée générale extraordinaire du 5 juillet 2012;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, siège social, objet, durée, capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "PINDO S.A.".

Le siège social est établi dans la commune de Sandweiler.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces

circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet le commerce en général et plus spécialement dans le domaine informatique et internet. Elle a également pour objet l'information, le conseil et le service dans ce domaine.

La société pourra également concevoir, détenir et accorder des licences et des brevets.

La société a encore pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement. La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou parties à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000 €), représenté par deux cents (200) actions de cent cinquante-cinq euros (155 €) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à la libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Exceptionnellement, la première personne à laquelle sera délégué la gestion journalière de la société, pourra, le cas échéant, être nommée par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société se trouve engagée par la signature de l'administrateur-délégué.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société seule (par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur - délégué).

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale est également autorisée à octroyer aux administrateurs une rémunération calculée en fonction des bénéfices disponibles de la société, appelée tantièmes

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} jeudi du mois de juin à 18.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. Monsieur Loic Didelot, prénommé, cent une actions	101
2. La société MIXVOIP S.A., prénommé, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
TOTAL: deux cents actions	200

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- €) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros (1.250,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach.

101611

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Frank MAITRY, commerçant, né à Luxembourg le 18 mars 1964, demeurant à L-1913 Luxembourg, 28, rue Lacroix,
- b) Monsieur Pascal KNEBLER, salarié, né à Luxembourg le 18 juin 1969, demeurant à L-4993 Sanem, 69, cité Schmie-denacht;
- c) Monsieur Loïc DIDELOT, prénommé.

L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 6 des statuts, nomme pour une durée indéterminée, Monsieur Loïc DIDELOT, prénommé, en qualité d'administrateur-délégué.

Quatrième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

la société à responsabilité limitée «GESTALUX S.A.», avec siège social à L-9807 Hosingen, 11, cité Thiergart, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 148055.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. DIDELOT, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 12 juillet 2013. Relation: MER/2013/1500. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099297/156.

(130119858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

PrivAccess, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 166.550.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth of July.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of PrivAccess, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) organised as an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) qualifying as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.550, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, on 20 January 2012 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 9 February 2012, number 346 (the Company).

The Meeting was opened with Mr Bertrand BARTHEL, employee, whose professional address is 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, in the chair.

The Chairman appointed as Secretary Mrs Sophie LORINI, employee, whose professional address is 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

The Meeting elected as Scrutineer Mr Thomas LIEBEN, employee, whose professional address is 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

VI. I.- The Chairman informs the meeting that a first extraordinary general meeting had been convened with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, for April 22, 2013 and that the quorum requirements have not been attained. A second meeting held on May 27, 2013, having not been convened pursuant to the dispositions

of Article 67-1 (2) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, the meeting decided to reconvene a meeting for this day.

II.- The present Meeting has been convened by notices containing the agenda published:

- in the Mémorial, Recueil Spécial C

on May 30, 2013

on June 14, 2013

- in the Letzebuurger Journal

on May 30, 2013

on June 14, 2013

- in Le Quotidien

on May 30, 2013

on June 14, 2013

III.- The agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment of Article 5.2 of the articles of association of the Company (the Articles), which should read as follows:

“The Management Shares are exclusively reserved to the Managing General Partner. The Ordinary Shares are offered to well-informed investors within the meaning of article 2 of the SIF Law (each a Well-informed Investor). The marketing of the Ordinary Shares may be restricted as further set forth in the relevant Compartment Specifications.”

2. Insertion of a new Article 8.7 of the Articles, which should read as follows:

“If a Share is the object of an usufruct (usufruit), it shall, upon instructions of the last owner of the full property right be registered jointly in the name of the usufruct owner (the Usufructuary) and of the bare owner (the Bare Owner).”

3. Insertion of a new Article 8.8 of the Articles, which should read as follows:

“Both the usufruct owner and the bare owner shall be convened to any General Meeting, either ordinary or extraordinary and will have the same right of information in respect of the affairs of the Company.”

4. Insertion of a new Article 8.9 of the Articles, which should read as follows:

“The Usufructuary will be conferred, for each of the Shares he/she holds as usufructuary, the following rights:

(a) The voting right;

(b) Right to dividends and other distributions, except those granted to the Bare Owner under Section 8.10 hereafter;

(c) Any such subscription rights as set forth in the Issuing Document.”

5. Insertion of a new Article 8.10 of the Articles, which should read as follows:

“The Bare Owner will be conferred, for each of the Shares he holds as bare owner the rights to the proceeds of the liquidation of the Company. The Bare Owner will also have, towards the Usufructuary any such rights and entitlement which result from the Luxembourg law. Should there be special rights agreed upon between the Usufructuary and the Bare Owner, they will only have effect between those persons and not towards the Company.”

6. Insertion of a new Article 8.11 of the Articles, which should read as follows:

“The capacity of usufructuary or of bare ownership will be materialized and established by the inscription in the Share register of:

(a) opposite to the name of the Usufructuary, the reference to his usufruct entitlements as well as the Shares on which the usufruct has been established; and

(b) opposite to the name of the Bare Owner, the reference to his entitlements as a Bare Owner as well as the Shares on which his/her entitlement have been established.”

7. Insertion of a new Article 8.12 of the Articles, which should read as follows:

“If the usufruct is terminated or lapses for any reason, it shall, upon the joint instructions of the usufruct owner and of the bare owner, or of their legitimate successors in right, be registered as to its full ownership in the name of the new owner thereof.”

8. Subsequent renumbering of the current Article 8.7 and Article 8.8 of the Articles;

9. Amendment of Article 9.1 of the Articles, which should read as follows:

“The Shares may only be subscribed for by investors who comply with the status of Well-Informed Investor and any additional condition as set forth in the relevant Compartment Specifications. The compliance of each subscriber with the status of Well-Informed Investor and any other relevant condition will be verified by the Managing General Partner or any agent to which such function has been delegated by the Managing General Partner. This restriction is not applicable to the Managing General Partner.”

10. Declaration. To draw-up the present deed in English only; all future deeds will be then worded in English only as well.

11. Representation. The Meeting authorises any lawyer of Loyens & Loeff acting alone with full power of substitution, to execute any and all documents, agreements, deeds, declarations and formalities and generally do and undertake whatever may be necessary or useful in order to complete, execute and accomplish the preceding resolutions.

12. Miscellaneous.

IV.- The shareholders represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

V.- It appears from the attendance list that out of 35,285,142.60 shares in circulation, 1,083,134.20 shares are represented at the Meeting.

The Chairman informs the meeting that the present meeting may thus deliberate validly no matter how many shares are present or represented.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting took the following resolutions by unanimous vote:

First resolution:

The meeting resolves to amend Article 5.2 of the articles of association of the Company (the Articles) as follows:

“The Management Shares are exclusively reserved to the Managing General Partner. The Ordinary Shares are offered to well-informed investors within the meaning of article 2 of the SIF Law (each a Well-informed Investor). The marketing of the Ordinary Shares may be restricted as further set forth in the relevant Compartment Specifications.”

Second resolution

The meeting resolves to insert a new Article 8.7 of the Articles, which reads as follows:

“If a Share is the object of an usufruct (usufruit), it shall, upon instructions of the last owner of the full property right be registered jointly in the name of the usufruct owner (the Usufructuary) and of the bare owner (the Bare Owner).”

Third resolution

The meeting resolves to insert a new Article 8.8 of the Articles, which reads as follows:

“Both the usufruct owner and the bare owner shall be convened to any General Meeting, either ordinary or extraordinary and will have the same right of information in respect of the affairs of the Company.”

Fourth resolution

The meeting resolves to insert a new Article 8.9 of the Articles, which reads as follows:

“The Usufructuary will be conferred, for each of the Shares he/she holds as usufructuary, the following rights:

- (a) The voting right;
- (b) Right to dividends and other distributions, except those granted to the Bare Owner under Section 8.10 hereafter;
- (c) Any such subscription rights as set forth in the Issuing Document.”

Fifth resolution

The meeting resolves to insert a new Article 8.10 of the Articles, which reads as follows:

“The Bare Owner will be conferred, for each of the Shares he holds as bare owner the rights to the proceeds of the liquidation of the Company. The Bare Owner will also have, towards the Usufructuary any such rights and entitlement which result from the Luxembourg law. Should there be special rights agreed upon between the Usufructuary and the Bare Owner, they will only have effect between those persons and not towards the Company.”

Sixth resolution

The meeting resolves to insert a new Article 8.11 of the Articles, which reads as follows:

“The capacity of usufructuary or of bare ownership will be materialized and established by the inscription in the Share register of:

- (a) opposite to the name of the Usufructuary, the reference to his usufruct entitlements as well as the Shares on which the usufruct has been established; and
- (b) opposite to the name of the Bare Owner, the reference to his entitlements as a Bare Owner as well as the Shares on which his/her entitlement have been established.”

Seventh resolution

The meeting resolves to insert a new Article 8.12 of the Articles, which reads as follows:

“If the usufruct is terminated or lapses for any reason, it shall, upon the joint instructions of the usufruct owner and of the bare owner, or of their legitimate successors in right, be registered as to its full ownership in the name of the new owner thereof.”

101614

Eighth resolution

The meeting resolves to renumber the current Article 8.7 and Article 8.8 of the Articles.

Ninth resolution

The meeting resolves to amend Article 9.1 of the Articles, which reads as follows:

"The Shares may only be subscribed for by investors who comply with the status of Well-Informed Investor and any additional condition as set forth in the relevant Compartment Specifications. The compliance of each subscriber with the status of Well-Informed Investor and any other relevant condition will be verified by the Managing General Partner or any agent to which such function has been delegated by the Managing General Partner. This restriction is not applicable to the Managing General Partner."

Tenth resolution

The meeting resolves to delete the French translation of the Articles of Incorporation and states that the present deed is drawn up in English only and that all future deeds will be then worded in English only as well.

Eleventh resolution

The Meeting authorises any lawyer of Loyens & Loeff acting alone with full power of substitution, to execute any and all documents, agreements, deeds, declarations and formalities and generally do and undertake whatever may be necessary or useful in order to complete, execute and accomplish the preceding resolutions.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Signé: B. BARTHEL, S. LORINI, T. LIEBEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31589. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099280/158.

(130120426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Pure Diving S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlang, 51, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 178.643.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le quatrième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Christian HEYLEN, instructeur de plongée professionnel, né le 4 novembre 1973 à Bruxelles demeurant rue Large 73 B-4032 Liège

2.- Madame Fabienne XHIGNESSE, gérante de magasin de plongée, née le 6 mai 1969 à Etterbeek demeurant rue du Corbeau, 79 à B-1030 Bruxelles

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "PURE DIVING S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Reckange/Mess.

Il peut être transféré à une autre adresse dans cette commune par décision du ou des gérants. Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le développement de l'industrie de la plongée par la formation de plongeur suivant différentes fédérations (sans pour autant que ceux-ci soient limités) ainsi que l'achat, la vente et la location de toutes

sortes de matériel de plongées et accessoires. La société organisera des stages, d'expéditions et d'événements en vue de développer son activité

La société pourra mettre en valeur tous droits de propriété intellectuelle, dont elle est respectivement deviendra propriétaire.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Le sieur Christian HEYLEN, prénommé, cinquante parts	50
2.- Le dame Fabienne XHIGNESSE, prénommée, cinquante parts	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants technique et administratif de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christian HEYLEN, instructeur de plongée professionnel, né le 4 novembre 1973 à Bruxelles demeurant rue Large, 73 B-4032 Liège, gérant technique.

- Madame Fabienne XHIGNESSE, indépendante, né le 6 mai 1969 à Etterbeek demeurant rue du Corbeau, 79 à B-1030 Bruxelles, gérant administratif.

2. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique dans le domaine technique et signature individuelle du gérant administratif dans le domaine administratif.

Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

3.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-3961 Ehlang/Mess 51, rue des 3 Cantons

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christian Heylen, Fabienne Xhignesse, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 juillet 2013. LAC/2013/31341. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099307/119.

(130119718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Electrofin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 40.053.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095890/9.

(130116137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.